

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 134

présenté par

M. Ghomi, M. Armand, Mme Bregeon, M. Pierre Cazeneuve, M. Fugit, M. Haddad, Mme Hai,
Mme Genetet, M. Labaronne, M. Lefèvre, M. Mournet, M. Véran et M. Vojetta

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, après le mot :

« perturber »,

insérer les mots :

« l'ordre

public, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de préciser le champ d'intervention de l'article 4 concernant les gels d'avoins.